



INFORMATIONS PROFESSIONNELLES



UNIVERSITÉS  
607

**« Le maître mot est la pratique du métier de fiduciaire, un métier exigeant, technique, qui nécessite une grande rigueur au quotidien »**

**3 questions à Bruno Robin de Malet, avocat à la Cour, avocat fiduciaire**

Initié par Bruno Robin, avocat associé au sein de **FTPA** et fondateur du Cabinet fiduciaire Robin de Malet Fiduciaire, associé à Romain Lantourne, la création du diplôme universitaire « Fiducie : former les acteurs de demain » est une première. Aucune formation dans ce domaine n’existait jusqu’à présent en France. Formation d’excellence, ce diplôme a accueilli ses premiers élèves en décembre dernier. Ils recevront leurs diplômes en juin. La qualité de cet enseignement s’appuie cet échange entre un précurseur reconnu pour l’intégration de la Fiducie dans la pratique du Droit des affaires et/ou patrimonial et deux universitaires très investies dans la recherche sur ce domaine.

**La création du diplôme universitaire (DU) « Fiducie : former les acteurs de demain » est une première. À quelles attentes répond ce nouveau diplôme ?**

La loi sur la Fiducie française a bientôt 15 ans (NDLR : L. n° 2007-211, 19 févr. 2007 : JO 21 févr. 2007. – V. not. JCP G 2007, act. 121, *Aperçu rapide P. Dupichot*). Il s’agit d’une institution française proche du Trust anglo-saxon mais dont les fondamentaux juridiques sont différents.

Couvrant, de la fiducie-gestion à la fiducie-sûreté, des applications aussi nombreuses et variées que la technicité et l’inventivité des praticiens le permettent ou permettront, fort est de constater qu’il n’existait jusqu’à présent aucune formation universitaire propre au Droit fiduciaire, voire aucune formation du tout à cet égard.

Parmi ces applications, la Fiducie est à juste titre qualifiée de « reine des sûretés », restant notamment parfaitement étanche à toute discussion en cas de procédure collective du constituant. Quant à la fiducie-gestion, il n’échappera pas son intérêt par exemple pour organiser la gestion patrimoniale, mettre en place un scénario pré successoral, gérer une succession en déshérence ou dévolue à des héritiers en litige ou encore pour préserver la pérennité de la structure entrepreneuriale en cas de disparition du fondateur et/ou dirigeant.

Jusqu’à présent les avocats devaient se former directement sur le terrain pendant 5 ans puis passer devant un jury pour démontrer leurs connaissances en la pratique. Le professeur Aline Cheynet de Beaupré et Sabrina Le Normand-Cailière, maître de conférences HDR, toutes deux à l’université d’Orléans et moi-même assurons la direction scientifique de cette nouvelle formation. Nous avons souhaité combler le vide existant en créant et en mettant en œuvre ce DU de Droit Fiduciaire, dont la première promotion célébrera ses diplômés le mois prochain.

**Quels sont les profils des participants ayant rejoint la promotion inaugurale ?**

La première promotion, forte d’une vingtaine de participants, compte quelques étudiants en Droit en sortie de Master 1 ou 2, attentifs à cette spécialité et aux nouveaux métiers que génère la Fiducie.

Par ailleurs la majorité des autres « élèves » sont des praticiens du droit en exercice, cadres bancaires, experts du chiffre, notaires et avocats, tous souhaitant acquérir les connaissances pratiques leur permettant de développer la Fiducie dans l’exercice de leur métier.

Il faut ici rappeler que seuls peuvent prétendre à devenir avocat-fiduciaire les candidats justifiant, notamment, d’une formation spécifique au Droit fiduciaire. Or ce DU est aujourd’hui la seule

formation universitaire diplômante dans cette matière.

**À l’aube des premières remises de diplômes, quels bénéfices identifiez-vous dans les méthodes et outils de travail proposés aux professionnels du droit qui suivent ce diplôme ?**

Tout d’abord soulignons que la qualité des intervenants fait que ce diplôme est de haute qualité. De nombreux enseignants parmi les plus reconnus en droit fiduciaire, universitaires et praticiens y collaborent. Côté universitaire, le professeur Michel Grimaldi nous a fait l’honneur de bien vouloir intervenir. Côté praticiens, on compte un grand nombre de spécialistes issus des Cabinets, notamment FTPA avec Romain Lantourne et moi-même, Poulmaire et Associés avec mon confrère Didier Poulmaire, FIDAL avec Bruno Berger-Perrin, Francis Lefebvre avec Michel Collet et bien d’autres. Pour les Notaires, M<sup>e</sup> Marceau Clermon nous a rejoint ; pour la profession du chiffre, Philippe Blein du Cabinet SMA intervient. Nous avons également des représentants des deux associations fiduciaires, l’AFF présidée par Stéphane Catoire et l’AFIDU présidée par Sylvestre Tandeu de Marsac. Je ne peux citer ici tous les intervenants que je souhaite remercier ici pour leur contribution. Ce diplôme universitaire est conçu par des professionnels pour des professionnels, ce qui

offre une grande richesse à ceux qui suivent la formation.

Ensuite ce diplôme est très complet dans ses propositions. Les 200 heures de formation compatibles avec la poursuite d’une activité professionnelle, s’articulent autour de 4 certificats : « Déontologie – techniques contractuelles – gestion et dénouement du contrat » (60 hres), « Fiducie et droit des affaires, comptabilité et fiscalité » (60 hres), « Fiducie patrimoniale : famille et immobilier » (35 hres) et « International – stratégies » (45 hres).

Le maître mot est la pratique du métier de fiduciaire, qui est exigeant, technique et nécessite une grande rigueur au quotidien avec de nombreux écueils desquels dépendent la validité même de chaque fiducie constituée.

Cette formation permet à ses étudiants de pouvoir, à l’issue du diplôme, très concrètement prétendre à lancer leurs premières fiducies ou prodiguer des conseils à cet égard, que ce soit en tant que fiduciaires, ou dans le cadre de sociétés financières ou encore en étant avocats-fiduciaires.

L’engouement pour ce nouvel outil, qui est réel, associé à la qualité de la formation et aux compétences acquises à l’issue de ce DU, leur tend dorénavant la main pour œuvrer en tant qu’architectes de son développement et praticiens de sa mise en œuvre.

**Propos recueillis par  
Hélène Béranger**

